



La contractualisation des surveillants pénitentiaires votée à l'Assemblée Nationale

Le lundi 10 juillet, l'Assemblée nationale a voté favorablement à la création des « surveillants adjoints » et à leur recrutement par la voie contractuelle. Après le déni de démocratie pour faire passer en force la réforme des retraites, le Gouvernement continue de piétiner volontairement les personnels et leurs représentants. En effet, les locataires de la place Vendôme et du Millénaire, impuissants devant la perte d'attractivité de nos métiers, n'ont comme seule solution à proposer la contractualisation de ces derniers, grâce à l'obéissance et la complicité active de leur syndicat. Ou alors, il s'agit uniquement de répondre à une commande présidentielle de diminution du nombre de fonctionnaires et à terme de démantèlement complet du service public...

Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage !

Le constat établi sur l'expérience menée dans la Police et la Gendarmerie démontre que le recours à un recrutement contractuel ne contribuera ni à rendre nos métiers attractifs, ni à renforcer les effectifs, ni à fidéliser les recrues et encore moins à améliorer les conditions d'exercice ou la qualité du service public pénitentiaire.

Mais peu importe, le ministre de la Justice impose son diktat. Il y aura donc contractualisation du métier de surveillant pénitentiaire, sans aucune discussion ni négociation avec les corps intermédiaires et même si l'on sait d'avance que cela ne fonctionnera pas. Encore un bel exemple de dialogue social nourri et de démocratie sociale !

Le Bloc Syndical maintient son opposition à la contractualisation !

Un amendement est venu préciser que les surveillants adjoints seront placés sous la responsabilité hiérarchique des surveillants titulaires.

Une fois de plus, on ne peut que déplorer le manque de connaissance du terrain de nos dirigeants... Au regard des actuelles vacances d'emplois et carences en personnels, ces deniers vont, en plus de leur surcharge de travail quotidien, devoir « tutorer » les surveillants contractuels mais également endosser la responsabilité des erreurs que pourraient éventuellement commettre ces nouvelles recrues formées « à la va vite ».

Surveillant pénitentiaire, c'est un métier à part entière et entièrement à part !

Surveillant pénitentiaire est un métier exigeant, difficile et aux contraintes nombreuses. Le monde carcéral est un milieu dur et particulier. Il nécessite une importante capacité d'adaptation physique et psychologique s'agissant de la gestion parfois difficile de la population pénale mais aussi des rythmes de travail atypiques imposés.

Même s'il suit une formation initiale, bénéficie de stages, un surveillant pénitentiaire ne sera réellement aguerri qu'après quelques années de pratique professionnelle permettant de maîtriser savoir-faire, savoir-être et de s'imprégner de l'esprit de corps indispensable à l'exercice de cette profession.

Les surveillants contractuels avec un contrat de trois ans n'auront pas forcément le temps d'atteindre ce niveau d'exigence malgré la meilleure volonté du monde. Saluons d'ores et déjà le courage dont ils devront faire preuve et qui malheureusement ne sera pas récompensé sur leur fiche de paie.

Le recrutement des surveillants adjoints sera laissé à la main des chefs d'établissements selon des critères qui restent encore pour le moment inconnus... Un recrutement qui de surcroît aura forcément des répercussions sur la mobilité des personnels. Il y a fort à parier qu'à moyen terme le recrutement local deviendra la règle pour pallier le manque chronique d'effectifs sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-Mer, limitant ainsi la mobilité des surveillants titulaires.

Pour redonner une réelle attractivité à nos métiers, le Bloc Syndical revendique une revalorisation de la rémunération proportionnelle à la pénibilité de nos missions et a construit un projet de réforme statutaire, indiciaire, indemnitaire cohérent pour y répondre.

Cette revalorisation est nécessaire mais insuffisante si elle ne s'accompagne pas d'une réflexion de fond sur nos conditions d'exercice (formation continue, rythme de travail, organisation du service, gestion quotidienne de la détention, congés...) et sur une véritable politique d'accueil et d'accompagnement des jeunes fonctionnaires.

**NON A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC PÉNITENTIAIRE ET
A LA PRÉCARISATION DE SES EMPLOIS !**

PARIS, le 12 Juillet 2023

Pour l'UFAP UNSa Justice,
le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD

Pour la CGT Pénitentiaire,
le Secrétaire Général,
Samuel GAUTHIER

Pour le SPS,
le Secrétaire Général,
Jérôme MASSIP

Pour le SNEPAP FSU
Le Secrétaire National
Vincent LE DIMEET

Pour la CFTC
Le Président
Blaise GANGBAZO